



PAYSAGES

études & aménagements urbains

Bâtiment 8

16, av. Charles-de-Gaulle

31130 Balma

paysages-urba.fr

contact@paysages-urba.fr

05 34 27 62 28

Lieu de réunion : **Mairie de Saint-Créac**

Objet : **Elaboration de la carte communale : Echanges projet d'aménagement**

Date : **28 juin 2021**

Présents :

- BEGUE Vincent, Maire,
- NICLOUD Gilles, 1^{er} adjoint au Maire,
- FAURE Murielle, 2^{ème} adjointe au Maire,
- SACAROT Jacques, DDT 32,
- SERVAT Adeline, bureau d'études PAYSAGES
- SIMONNEAUD Charlyne, bureau d'études PAYSAGES.

Compte-rendu

La réunion a pour objet un temps d'échanges avec la DDT concernant le projet de développement de la commune à l'horizon 2035.

Préambule :

- La prochaine réunion est fixée au 6 septembre 2021 à 14h, elle aura pour but de présenter le projet de développement communal aux Personnes Publiques Associées.

Diagnostic en quelques chiffres :

- Le dernier recensement de 2017 indique une population communale de 83 habitants,
- Les + de 60 ans représentent 43% de la population et les couples sans enfant et les personnes seules sont majoritaires sur la commune,
- La cible de cette carte communale est sans conteste l'accueil de familles sur le territoire ; ces constats permettent d'aider à expliquer les raisons de l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones. Le but est d'accueillir de nouvelles familles pour inverser la tendance du vieillissement.
- La remobilisation du logement vacant montre un certain attrait pour la commune, le potentiel est aujourd'hui très faible (4 logements en 2020),
- L'Eglise est inscrite aux Monuments Historiques ce qui implique que tous les projets situés dans un rayon de 500 mètres sont soumis à l'avis de l'ABF.

SIRET 513 293 498 000 20

Code APE 7112B

TVA IC FR 74 513 293 798

SARL au capital de 80 000 €





Projet d'aménagement et temps d'échanges :

- Le scénario d'aménagement privilégié par la commune se situe entre les scénarios 3 et 4, à savoir ; accueillir une cinquantaine de nouveaux habitants pour une enveloppe de 3 à 4 ha,
- Le tracé des zones constructibles est modifié et retracé pour s'adapter au mieux au projet communal,
- La commune disposera de la maîtrise foncière du terrain d'environ 1,8 ha dans le centre du village et travaillera avec le CAUE pour l'aménagement de la zone,
 - La commune souhaite créer un lotissement intégré au reste du village, arboré et peu artificialisé,
 - Un transformateur électrique sera déplacé et installé dans le centre du village.
- Dans le cadre de l'élaboration du SCoT de Gascogne, une enveloppe de logements et de consommation d'espace est attribuée aux communautés de communes qui doivent ensuite les redistribuer aux communes, Saint-Créac devra défendre son projet d'aménagement.

Suite de l'étude :

- La prochaine réunion constituera la présentation du projet de développement aux PPA et a été fixée au lundi 06 septembre 2021 à 14h,
 - La Mairie se charge d'inviter mi-juillet les Personnes Publiques Associées.

A Balma, le 30 juin 2021

Charlyne SIMONNEAUD, Paysages